

PROCÉDURE D'INSCRIPTION LYCÉE NOTRE DAME

1. Après avoir retiré ou téléchargé le dossier, la famille le complète et le renvoie par courrier ou le dépose à l'établissement.
 - Pour le niveau de seconde, le bulletin du 1^{er} trimestre de 3^e doit être obligatoirement joint (le relevé de notes si fonctionnement en semestre) ainsi que les bulletins de l'année précédente.
 - Pour les niveaux de première et de terminale, le bulletin du 1^{er} trimestre de l'année en cours ou du 1^{er} semestre doit être obligatoirement joint ainsi que les bulletins de l'année précédente.
2. **Pour le niveau de seconde**, la Direction examine les dossiers à partir de fin décembre, donne suite à la famille **le lundi 26 janvier 2026** et propose éventuellement un entretien.
Pour les niveaux de première et de terminale, la Direction examine les dossiers à partir de fin avril 2026, donne suite à la famille au mois de mai 2026 et propose un entretien.
3. Notre Dame notifie l'acceptation de l'élève par l'envoi des documents d'inscription définitive. Merci de nous prévenir dans les meilleurs délais en cas de désistement.
4. À réception de ces documents, la famille nous retourne **sous quinzaine** la confirmation d'inscription accompagnée de l'acompte.
Au-delà de ce délai, la place n'est plus garantie.